

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER OPEN PLUS JUNIORLEAGUE (JUILLET 2020)

Sauf dispositions contraires, le règlement s'applique pour les Opens Plus Juniorleague Masculins et Féminins.

ARTICLE 1 – GENERALITES ET INSCRIPTION

1.1 Circuit des Opens Plus Juniorleague

Le circuit Open Plus de la Juniorleague 3x3 FFBB regroupe tous les Opens Plus régionaux sur l'ensemble du territoire national ; il se déroule entre avril et juin.

Les Open Plus régionaux sont organisés par les 12 ligues métropolitaines, étant considéré que les ligues régionales PACA et Corse sont regroupées en une seule ligue.

Les Opens Plus Access départementaux permettent de se qualifier aux Open Plus régionaux.

Chaque comité organise directement, ou indirectement (possibilité de déléguer l'organisation à une autre structure) l'Open Plus Access de son département, entre novembre et mars.

Chaque ligue régionale organise directement, ou indirectement (possibilité de déléguer l'organisation à une autre structure) l'Open Plus de sa région.

Le vainqueur de chaque Open Plus de région est qualifié à l'Open de France de la Juniorleague 3x3 FFBB, organisé par la Fédération.

1.2 Qualification des équipes

Afin de participer à un Open Plus de région, une équipe doit remporter un Open Plus Access d'un département de cette région.

Si les Opens Plus Access départementaux de la ligue concernée ne permettent pas de regrouper les 16 équipes prévues dans chaque catégorie, l'organisateur pourra faire appel à des équipes finalistes ou demi-finalistes d'un Open Plus Access départemental de sa région.

Pour ce faire, chaque comité ou organisateur délégué d'un Open Plus Access départemental devra communiquer à sa ligue les noms et coordonnées des 4 premières équipes de son tournoi.

1.3 Open Plus Access

L'Open Plus Access départemental regroupe toutes les équipes U18 filles et garçons, désireuses de se qualifier pour l'Open Plus de région.

Le nombre d'équipes participant à un Open Plus Access départemental ainsi que les modalités d'inscription relèvent de la compétence de l'organisateur.

Les organisateurs d'Open Plus Access départementaux doivent se référer au règlement des Open Start s'agissant des modalités d'organisation de leur tournoi.

L'inscription aux Opens Plus Access doit être ouverte à tous.

Chaque équipe doit être composée d'un effectif de 4 joueurs.

Une équipe peut participer à plusieurs Opens Plus Access départementaux.

Pour participer, les équipes doivent s'inscrire directement auprès de l'organisateur.

1.4 Coût de l'inscription

La Ligue Régionale détermine le coût de l'inscription à un Open Plus de région.

Ce montant doit impérativement être payé par les équipes avant le début du tournoi.

Le comité ou l'organisateur délégué d'un Open Plus Access départemental peut également définir un coût d'inscription s'il le désire.

Le défaut de paiement d'une équipe peut entraîner le refus de participation de l'équipe par l'organisateur du tournoi.

ARTICLE 2 – FORMULE DE COMPETITION

Chaque Open Plus doit proposer une catégorie féminine et une catégorie masculine, dans la catégorie U18.

Nombre d'équipes sur un Open Plus : 16 équipes par catégorie

2.1 Formule de compétition

Phase 1

Les 16 équipes sont réparties en 4 poules comptant chacune 4 équipes.
Les poules sont définies automatiquement par l'Event Maker FIBA.

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois et à l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Phase 2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale.

Le tableau de ces phases finales est généré par l'Event Maker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Les équipes qualifiées disputent ensuite les demi-finales puis la finale sur des matchs secs.

2.2 Qualification pour l'Open de France

L'équipe gagnante d'un Open Plus régional de la Juniorleague 3x3 FFBB, est qualifiée automatiquement pour l'Open de France de la Juniorleague 3x3 FFBB.

A l'issue du tournoi Open Plus régional, l'organisateur s'engage à communiquer les coordonnées des joueurs des équipes qualifiées à l'Open de France au pôle 3x3 de la FFBB, au plus tard dans un délai d'une semaine après son évènement.

ARTICLE 3 -EFFECTIF DES EQUIPES

Une équipe doit présenter quatre joueurs à un Open Plus de région, dont obligatoirement deux joueurs ayant participé avec cette même équipe à l'Open Plus Access départemental (qualificatif à cet Open Plus régional).

Les équipes doivent confirmer leur effectif pour l'Open Plus régional auquel elles sont qualifiées, au plus tard 15 jours avant la date du tournoi.

ARTICLE 4 - REGLES DE QUALIFICATION

Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence joueur compétition	Sans limite
	Licence hors club Juniorleague	Sans limite
Nombre de joueur (se) s bénéficiant d'un surclassement		Sans limite

Un joueur ne peut s'inscrire que pour le compte d'une seule équipe pour participer à un Open Plus Access départemental ainsi que pour l'Open Plus de région pour lequel elle se qualifie.

L'organisateur de la compétition a pour mission de contrôler la conformité des effectifs à l'ensemble des dispositions règlementaires, et notamment les règles de qualification.

Ce contrôle intervient en amont du déroulement du tournoi, dès que l'équipe participante a transmis la liste de son effectif.

Toute équipe déclarant un effectif non-conforme aux dispositions en vigueur verra son inscription refusée.

ARTICLE 5 - STATUT DES JOUEURS

Les joueurs participants doivent avoir un profil FIBA 3x3 validé sur le site www.play.fiba3x3.com

A défaut, l'inscription du joueur sera refusée.

ARTICLE 6 - REGLEMENT DE JEU APPLICABLE

FIBA 3x3 – Règles officielles.

ARTICLE 7 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES

Au choix de l'organisateur.

ARTICLE 8 - SALLE

Classement : H1.

ARTICLE 9 - SURCLASSEMENT

Les joueurs de la catégorie U15 souhaitant participer à la compétition devront être munis d'un certificat de surclassement.

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, conformément au règlement médical de la Fédération.

Le surclassement prend effet au jour du dépôt du certificat médical autorisant le sur-classement au comité départemental.

La date de dépôt correspond à la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 - CAS PARTICULIERS

La participation des joueurs licenciés au sein d'une fédération étrangère aux Opens Plus Access départementaux et aux Opens Plus régionaux de la Juniorleague 3x3 FFBB est conditionnée par la détention d'une Licence hors club Juniorleague 3x3 FFBB.

ARTICLE 11 - FORFAITS ET REMPLACEMENT

11.1 Modalités de remplacements

Forfait d'une équipe

Si une équipe est dans l'impossibilité de présenter quatre joueurs lors de l'Open Plus régional, elle doit en informer l'organisateur au plus tard 15 jours avant le début du tournoi.

Cette équipe verra son inscription à l'Open Plus régional annulée et sera remplacée par l'équipe suivante figurant au classement général de l'Open Plus Access départemental auquel elle a participé pour se qualifier.

ARTICLE 12 - OFFICIELS

12.1 Le manager d'organisation et les refs

Un manager d'organisation est désigné par la ligue régionale.

Les refs sont désignés par la ligue régionale sur chaque tournoi Open Plus, au plus tard un mois avant la date du tournoi.

La FFBB doit être informée de toutes ces désignations par la ligue régionale.

Les refs ont en charge l'arbitrage des rencontres sous la supervision du manager d'organisation et de l'organisateur.

ARTICLE 13 - EXPLOITATION DES OPENS

13.1 Billetterie

La Ligue régionale, ou l'organisateur délégué, a le choix de faire payer un droit d'entrée ou de laisser l'entrée gratuite.

13.2 Droits commerciaux

Seule la FFBB peut décerner les titres de :

- Partenaire Titre de la Juniorleague 3x3 FFBB
- Partenaire de la Juniorleague 3x3 FFBB
- Fournisseur de la Juniorleague 3x3 FFBB
- Partenaire 3x3 FFBB
- Fournisseur 3x3 FFBB

Les partenariats développés par l'organisateur devront être validés au préalable par la FFBB.

Les partenaires ne respectant pas le cahier des charges n'apparaîtront pas sur le site.

La FFBB informera régulièrement l'organisateur quant aux éventuels changements de secteurs d'exclusivité à venir.

L'organisateur pourra commercialiser les catégories suivantes :

- Partenaire de l'Open Plus de ...
- Fournisseur de l'Open Plus de ...

13.3 Droit d'image

La ligue régionale, ou l'organisateur délégué, veille à :

- Recueillir toutes les autorisations individuelles nécessaires ;
- Informer le public si une ou plusieurs captations d'images sont effectuées lors de son tournoi pour une diffusion ou une utilisation ultérieure.

ARTICLE 14 – ORGANISATEUR ET HOMOLOGATION

14.1 Publication du cahier des charges

La Fédération établit un cahier des charges qui précise aux candidats à l'organisation les besoins auxquels la ligue, ou l'organisateur délégué, doit répondre.

Ce cahier des charges est publié sur le site de la Fédération.

14.2 Dossier d'organisation d'un Open Plus et validation de la commission 3x3

Avant le 1^{er} février, chaque ligue régionale doit remplir et envoyer un « *dossier d'organisation d'un Open Plus régional de la Juniorleague 3x3 FFBB* » à la Commission 3x3, précisant :

- la date
- le lieu
- les Opens Plus Access départementaux liés à l'Open Plus régional
- l'organisateur de l'Open Plus (la Ligue régionale directement ou bien l'organisateur délégué)

S'il s'agit d'un organisateur délégué, ce dernier doit être régulièrement affilié auprès de la FFBB.

La Ligue ou l'organisateur délégué s'engagent également à respecter le cahier des charges.

Suite à la réception et l'examen de l'ensemble des dossiers, la Commission 3x3 valide le calendrier de la saison des Opens Plus régionaux de la Juniorleague 3x3 FFBB.

Le calendrier est publié sur le site internet de la FFBB.

Les Opens Plus régionaux doivent obligatoirement être rankés sur la plateforme FIBA 3x3.

Toute modification des engagements pris dans le dossier d'organisation d'un Open Plus régional de la Juniorleague 3x3 FFBB peut entraîner une modification, voire une annulation du niveau de classement de l'Open Plus régional ou de la totalité de la validation de la manifestation par la Commission 3x3.

Dans l'hypothèse d'une annulation de la validation de la manifestation, la place vacante sera attribuée à l'équipe la mieux ranké au ranking FIBA parmi les finalistes des autres Opens Plus régionaux, qui se verra qualifiée pour l'Open de France.